Vous trouverez ci-dessous le compte-rendu de l'audioconférence de ce mercredi 05 janvier avec le Directeur. Outre les représentants syndicaux, y participaient également M Neuville, Mme Prévost et l'assistante de prévention (Sylvie GARDAIS).

Le Directeur a tout d'abord précisé qu'il a eu une conférence avec les chefs de services (la semaine dernière) dès qu'il a su qu'il faudrait mettre en place des mesures particulières. Il a ensuite indiqué que la situation sanitaire dans le département n'est pas bonne. En effet le taux d'incidence (nombre de personnes contaminées sur 100 000 hab) était de 943 le 03 janvier (à comparer avec les pics observés lors des précédentes vagues : 224 en novembre 2021 et 222 en avril 2021). Cela étant, la situation n'est pour l'instant pas catastrophique à l'hôpital de Saint-Brieuc.

Néanmoins, le nombre d'agents contaminés risque de se multiplier dans les jours à venir. Il est déjà de 3 ou 4 par jour. Depuis lundi, 7 cas ont déjà été signalés.

Puis il a abordé la question des mesures mises en place depuis lundi matin et notamment du télétravail puisqu'il est obligatoire 3 jours par semaine pour les agents équipés dont les missions sont télétravaillables, quotité qui peut être portée à 4 jours par semaine. Le dispositif de télétravail exceptionnel remplace le dispositif de télétravail habituel, et ce pour une durée de 3 semaines (pour l'instant…)

Le Plan de Continuité d'Activité n'est pas mis en œuvre. Toutes les missions doivent donc être effectuées, notamment l'accueil, et aucun service n'est fermé.

En ce qui concerne les agents positifs ou cas contact, les consignes à appliquer dépendent de leur situation vis à vis du schéma vaccinal complet. Elles ont été données sur Ulysse le 4 janvier et rappelées à tous les agents par mail du Secrétariat Général ce mercredi 5 janvier. Néanmoins l'Assistante de Prévention devrait apporter des précisions sur le rôle du Médecin de Prévention, notamment dans quel cas il doit être contacté.

Le Directeur a par ailleurs fait un rappel sur la responsabilité individuelle, notamment sur la consigne de ne pas venir au travail en cas de symptômes.

Puis il a évoqué l'équipement des agents. En ce qui concerne les ordinateurs portables, 587 agents en sont équipés. La CID en possède 4 autres qui devraient être livrés aux agents destinataires sans tarder. La DDFiP doit en recevoir 29 autres d'ici la fin de la semaine, ordinateurs qui devront être configurés avant livraison aux agents demandeurs. Sont prioritaires pour en avoir les agents qui ont des missions télétravaillables.

Une autre demande des agents concerne les écrans supplémentaires. Actuellement 247 agents ont un écran supplémentaire à domicile. Ce nombre pourrait être augmenté si la Direction recevait des demandes en ce sens.

Puis le Directeur a répondu aux questions des représentants des organisations syndicales.

- Il a d'abord été question de certains services où les agents ne souhaitent pas télétravailler, mais y sont contraints et demandent s'ils peuvent faire un roulement.

Le Directeur a répondu que, bien qu'il reconnaisse que cela puisse être difficile, les consignes gouvernementales sont claires : la règle c'est 3 jours par semaine, avec un étalement possible sur la semaine selon une organisation propre à chaque service. Il a cependant précisé n'avoir pas indiqué aux chefs de service d'inciter les agents à s'équiper pour télétravailler.

- FO DGFiP a ensuite demandé quelle est la situation des agents à temps partiel.

Mme Prévost a répondu que la quotité de temps de télétravail reste la même qu'en situation de télétravail ordinaire. Ainsi un agent à 60 % ne pourrait se voir contraint à télétravailler 3 jours. Cependant comme l'incitation est au télétravail jusqu'à 4 jours par semaine pour les agents travaillant à 100 %, une augmentation du temps de télétravail peut être accordée par le chef de service.

- FO DGFiP a également relayé la demande de certains agents de pouvoir disposer de téléphone portable lorsqu'ils sont en télétravail.

Le Directeur a indiqué qu'actuellement 224 smartphones ont été distribués à ce jour. Il en reste un peu moins d'une trentaine en stock. Il a précisé qu'ils ne sont pas réservés aux agents des SIP, mais doivent être demandés via l'application Concursiv Alim pour les agents en situation d'en avoir besoin. Pour le Directeur, le téléphone portable devrait faire partie de l'équipement de base d'une bonne proportion de télétravailleurs et a reconnu qu'il y a une marge de progression sur ce sujet.

- La situation des agents devant garder leurs enfants (écoliers positifs ou cas contacts) a ensuite été évoquée. La Direction a indiqué qu'ils peuvent bénéficier d'ASA s'il s'agit de jeunes enfants.

- La situation des agents devant suivre une formation en présentiel a également été évoquée. En effet, alors que le gouvernement impose le télétravail pour limiter les contacts, les formations en présentiel sont maintenues, ce qui oblige les agents concernés à prendre les transports en commun et les amène à côtoyer des agents d'autres services.

Le Directeur a répondu que, comme l'activité continue à la DGFiP, il est normal que la formation professionnelle continue. Madame Prévost a précisé que la jauge est toujours appliquée localement. Concernant la formation sur les gestes qui sauvent prévue ce vendredi à Abbé Garnier, l'assistante de prévention a indiqué que, comme elle est assurée par la Croix Rouge, elle se fera dans le respect des gestes barrières. En outre 10 agents seulement sont prévus par séance pour les salles de réunion qui pourraient en accueillir 30 tout en respectant la jauge.

- Par ailleurs FO DGFiP a regretté que l'accueil sans rendez-vous ait été maintenu, car cela peut mettre en difficulté des agents d'accueil alors que leurs collègues sont en télétravail ; ce à quoi le Directeur a répondu que c'est une directive de la Direction Générale.

- Concernant le nettoiement des locaux infectés, il a été précisé que cette tâche n'incombe pas aux personnels de ménage. En effet, lorsqu'un agent est déclaré positif alors qu'il vient d'occuper son bureau, le bureau est fermé et la Direction fait appel à une entreprise spécialisée.

Pour conclure le Directeur a précisé qu'une autre audioconférence devrait avoir lieu la semaine prochaine. Des situations nouvelles pourraient en effet survenir les jours prochains.

En attendant, vous êtes donc invités à nous faire remonter toutes les difficultés auxquelles vous êtes confrontés ou toute demande particulière.